



*Chers adhérentes et adhérents,*

*Hier, mercredi 18 mars, le CSE s'est réuni en audio avec la Direction pour traiter du Plan de Continuité d'Activité (PCA) mis en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie Coronavirus.*

*Cette réunion a débuté par une intervention lapidaire de notre Président de Directoire. Après un rappel plutôt rapide de la situation de crise, après avoir passé la pommade à BPCE et rendu un vibrant hommage aux personnels de la CEAPC qui n'étaient, hélas pour eux, pas là pour l'entendre, notre Président s'est éclipsé quelques minutes plus tard. Cette situation inédite qui perturbe au plus haut point l'organisation de nos vies personnelles et professionnelles aurait mérité une écoute bien plus attentive de nos sensibilités. Cette présence attentive aurait ainsi pu être relayée à tout le personnel, comme preuve d'une bienveillance exemplaire. Elle n'a pas eu lieu.*

---

Une fois ce macro-événement passé, le travail a pu débuter et a été, en grande partie, consacré à évoquer et détailler les situations et les informations que chaque participant a pu collecter au fil des derniers jours.

Rien n'a été omis ! Ni l'anxiété, ni la peur, ni le sentiment d'abandon qui prédomine à certains endroits et particulièrement sur le réseau commercial. Les espoirs et attentes d'une meilleure protection comme l'incompréhension devant l'absence quasi-totale des gels, masques et gants ont mobilisé une grande partie des débats.

Ces craintes sont d'autant plus fondées que **6 agences et quelques services administratifs sont d'ores et déjà fermés en raison de cas de Covid-19 malheureusement avérés au sein de notre communauté de salariés.**

C'est à partir de ce constat peu amène qu'il a fallu réfléchir à la meilleure manière de répondre à nos obligations de service à la clientèle **tout en assurant la santé et la sécurité de tous les salariés de la CEAPC et en 1<sup>er</sup> lieu de celles et ceux qui n'ont pas la chance d'être en télétravail.**

Basé sur ce qui se passe déjà dans d'autres caisses régionales de Caisse d'Épargne (Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire, Côte d'Azur...) et dans d'autres réseaux bancaires (Crédit Agricole, Crédit Mutuel...), nous avons avancé toute une série de dispositions à mettre en place immédiatement pour répondre à ce double enjeu.

- ❖ **Fermeture temporaire totale au public** de toutes les agences non équipées des éléments sanitaires de base (gel et lingettes à minima et gants si possible). En l'espèce, les simples « gestes barrière » ne sont pas suffisants à éviter la contamination notamment par le transfert possible du virus via des supports matériels (poignées de porte, tablette accueil...)
- ❖ **Mise en place d'un service minimum pour toutes les composantes de l'entreprise**, que ce soit aux fonctions support, en agence ou dans les centres d'affaires avec la mise en place conjointe d'un système de rotation des effectifs par tiers ou par

moitié. Cette disposition limite ainsi le risque de contamination à quelques personnes en cas de suspicion, permet le maintien du service à la clientèle et évite la mise en quarantaine de toute une équipe ou service.

- ❖ **Confinement à domicile pour les jeunes en alternance et les apprentis** afin de s'inscrire dans la décision publique de fermeture globale du système scolaire.
- ❖ **Fermeture temporaire de toutes les vitrines.** Certaines d'entre elles sont tellement exigües qu'elles ne permettent même pas d'assurer les simples distances de sécurité.
- ❖ **Envoi des instruments de paiement par courrier** afin de limiter les déplacements de nos clients en agence.
- ❖ **Désactivation des tablettes** pour les agences en capacité de recevoir du public afin de réduire les risques de contamination par ce canal.

A toutes ces demandes auxquelles les représentants du Directoire se sont contentés de porter une oreille polie, **aucune n'a été acceptée et retenue.**

Faut-il y voir là un sursaut d'orgueil mal placé de la part de quelques « sachants auto-proclamés » qui ont conçu ce PCA sans concertation aucune ? Pas sûr ! Le choix de la continuité de service et le devoir d'obéissance aux injonctions de BPCE ont visiblement pris le pas sur le reste, dans les choix de ces messieurs.

**Aucune nouvelle mesure de protection ne sera donc prise en CEAPC sauf à ce qu'elle soit contrainte par les Pouvoirs Publics.** Le constat est amer mais sans provocation aucune, il est à craindre que seule la propagation rapide du virus à l'échelle nationale et les mesures de confinement total qui en découleraient nous protégeraient au mieux en dehors de notre sphère personnelle.

Alors que faire à compter d'aujourd'hui ?

Ici et là, des managers et leurs équipes ont, avec un certain courage, fait **acte de désobéissance** aux insuffisantes consignes de sécurité. Ici et là, quelques agences sont entièrement fermées à tout contact physique extérieur. Ici et là, des salariés refusent de continuer à travailler en Open-space de 15 à 20 personnes.

**Cette désobéissance, nous l'entendons, nous la comprenons et la défendons dès lors que chacune et chacun, juge de sa propre sécurité et santé, fera le choix de la mettre en œuvre.**



Vos élus C.E.A.P.C Syndicat Unifié-Unsa